

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 23

PROCURATION(S) 9

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°05

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 13 décembre 2025 a voté le budget primitif (BP). Dès que le compte administratif et le compte de gestion sont votés et après l'affectation du résultat, les reports de l'année précédente font l'objet d'un budget supplémentaire.

Pour mémoire, le BP 2026 voté s'élève à **51 310 000 €** (mouvements d'ordre inclus).

La proposition de budget supplémentaire est de **9 395 000 €** dont 3 045 000€ en fonctionnement et 6 350 000 € en investissement (y compris les restes à réaliser) qui porterait ainsi le budget municipal à **60 705 000 €**. Ce budget supplémentaire a été fortement impacté par les conséquences pour la commune de la Loi de finances 2026 (baisse de la compensation par l'Etat de la taxe foncière bâtie des locaux industriels)

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, FORTEMENT IMPACTEES PAR LA LOI DE FINANCES 2026

Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Total
Atténuation de charges (013)	235 000	100 000	335 000
Produits des services, domaine et ventes (70)	901 000		901 000
Impôts et taxe (73)	7 804 000		7 804 000
Fiscalité locale (731)	12 081 000 -	158 000	11 923 000
Dotations et participations (74)	16 717 000 -	744 977	15 972 023
Autres produits de gestion courante (75)	126 000	305 000	431 000
Produits financiers (76)	52 000	16 000	68 000
Produits spécifiques (77)	20 000	50 700	70 700
Opérations d'ordre entre section (042)	100 000	100 000	200 000
Résultat de fonctionnement reporté (002)		3 376 277	3 376 277
Total des recettes de fonctionnement	38 036 000	3 045 000	41 081 000

Les recettes de fonctionnement progressent de 3,045 M€. Ces nouvelles recettes émanent de :

- L'intégration du résultat de l'exercice 2025 (+3,38 M€) ;
- L'ajustement des dotations et participation (+745k€) :
 - Compensation de la taxe foncière bâties des locaux industriels (-1 M€)
 - FCTVA pour les dépenses de fonctionnement (+ 50k€)
 - DGF : part forfaitaire (-40k€) et DSU (+77k€)
 - Solde des participations de la CAF pour l'année 2025 (+42k€)
 - Subventions diverses (Jardin d'été, Cité éducative, Contrat de Ville...) pour 114k€ et participation des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFBP (48k€)
- L'ajustement des recettes de fiscalité (-158k€) :
 - Fiscalité directe locale (-143 k€) en raison d'une revalorisation moins importante des bases qu'estimée au BP et d'un effet indirect de la minoration de la compensation des bases industrielles
 - Impôt sur l'électricité (- 14,5 k€)
- L'ajustement des remboursements sur charges de personnel (+100k€) engendré par la régularisation de dossiers de longues maladies.
- L'inscription de crédits pour des régularisations comptables relatives à une cession de 2022 pour 305k€ (crédits en fonctionnement et en investissement).

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTS

Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Total
Charges à caractère général (011)	10 713 000	274 000	10 987 000
Charges de personnel et frais assimilés (012)	16 545 000 -	170 000	16 375 000
Autres charges de gestion courante (65)	4 798 000 -	350 000	4 448 000
Charges financières (66)	786 000 -	20 000	766 000
Charges spécifiques (67)	20 000	330 000	350 000
Dotations aux provisions (68)	3 000	328 000	331 000
Opération d'ordre entre section (042)	1 900 000	100 000	2 000 000
Virement à la section d'investissement (023)	3 271 000	2 553 000	5 824 000
Total des dépenses de fonctionnement	38 036 000	3 045 000	41 081 000

La baisse des recettes induite par la minoration de l'allocation compensatrice locaux industriels engendre la nécessité de baisser les dépenses réelles de fonctionnement répartie ainsi :

- Les charges de personnel (- 170k€) : ajustement des effectifs, report de recrutements, réduction des heures supplémentaires et intégration de la hausse du smic au 1^{er} juin ;
- Les charges de gestion courante (-350k€) : ajustement de la subvention versée au CCAS en fonction des résultats 2025 (-300k€) et reprise de crédits provisionnés pour des régularisations comptables (-50k€) ;
- Un prélèvement sur l'autofinancement de la section d'investissement (-500k€). L'autofinancement net prévisionnel 2026 est donc estimé à 105k€.

Un abondement des charges à caractère général est nécessaire malgré la mise en œuvre d'économies par les services municipaux (+274 k€) notamment pour pallier à l'augmentation des prix de l'énergie (200k), pour l'assurance du personnel (44k€), pour financer les actions subventionnées (150k€).

L'inscription d'une provision pour 328k€ est nécessaire en raison de l'ouverture d'un contentieux devant le tribunal administratif relatif à une indemnisation d'assurance.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total
Dotations, fonds divers et réserves (10)	873 000	2 960 000		3 833 000
Subventions d'investissement (13)	2 730 000 -	594 213	331 213	2 467 000
Emprunts et dettes assimilés (16)	3 500 000			3 500 000
Virement à la section de fonctionnement (021)	3 271 000	2 553 000		5 824 000
Opérations d'ordre entre sections (040)	1 900 000	100 000		2 000 000
Opérations patrimoniales (041)	1 000 000	1 000 000		2 000 000
Total des recettes d'investissement	13 274 000	6 018 787	331 213	19 624 000

Les recettes d'investissement progressent de 6,35M€.

Il s'agit d'intégrer les éléments survenus depuis le vote du BP, à savoir :

- L'affectation du résultat (+2,5 M€) ;
- L'intégration des restes à réaliser (331k€) ;
- La notification du FCTVA (+500k€) ;
- Le réajustement des subventions d'investissement à percevoir (-594k€) compte tenu de l'avancement prévisionnel des travaux ;

B. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total
Emprunts et dettes assimilées (16)	4 474 000			4 474 000
Dotations, fonds divers et réserves (10)	-	50 700		
Subvention d'équipement versées (204)	25 000	20 000		45 000
PPP Eclairage vidéo communication (10005)	221 000	1 861		219 139
Tvx chauffage bâtiments communaux (10016)	188 000	70 000		118 000
PNRU2 - Cerfs Volants (10021)	300 000			300 000
PNRU2 - Léo Lagrange (10022)	-	111 125		111 125
PNRU2 - Espaces publics de la dalle (10024)	-	33 594		33 594
PNRU2 - Espaces publics paysagers (10025)	1 300 000	698 000		1 998 000
Tvx Cl. Eléphant (10026)	315 000	20 000	91 393	426 393
Amélioration du cadre de vie (10028)	773 000	436 980	275 539	1 485 518
Equipements sportifs (10033)	713 000	470 000	161 999	1 344 999
Equipements autres bâtiments (10035)	260 000	207 808	27 038	494 846
ANRU+ - Crétion réseau de chaleur (10037)	74 000	74 000		-
Extension groupe scolaire Coluche (10039)	771 000	660 000		111 000
Voiries structurantes (10040)	2 405 000	750 000		3 155 000
Transformation de la Rotonde (10041)	-	138 323		138 323
Amélioration bât. scolaires, périscolaires (10042)	320 000	72 710	33 561	426 271
Accompagnement à la transition écologique (10043)	35 000	17 000	9 391	61 391
Optimisation énergétique des bâtiments (10044)	-	30 000		30 000
Rénovation piscine municipale (10045)	-	200 000		200 000
Opérations d'ordre entre sections (040)	100 000	100 000		200 000
Opérations patrimoniales (041)	1 000 000	1 000 000		2 000 000
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)		2 200 700		2 200 700
Total des dépenses d'investissement	13 274 000	5 751 079	598 921	19 624 000

En investissement, il est proposé d'intégrer en dépense :

- Le report du solde l'investissement (2,2 M€), ainsi que les restes à réaliser (+599 k€) ;
- Les crédits de paiement des AP-CP non consommés en 2025 et d'ajuster les crédits compte tenu de l'avancement des travaux :
 - 138k€ pour les travaux de la Rotonde
 - 750k€ pour les voiries structurantes (route des Sablons et Chaussée du Parc)
 - 698k€ pour les espaces publics paysagers (création de la rampe Dagobert et études relatives aux espaces publics du

- Quartier du Mail) et ajustement de l'autorisation de programme (+800k€)
- 34k€ pour les espaces paysagers de la dalle (report 2025 et ajustement de l'autorisation de programme (+5 226€)
- 122 k€ pour le Complexe sportif Léo Lagrange (report 2025 et ajustement de l'autorisation de programme (+10 596€)
- -74k€ pour la création du réseau de chaleur, dans l'attente d'engagement sur les financements de ce projet
- -70k€ pour les travaux de chauffage des bâtiments ;
- -660k€ pour les travaux de l'école Coluche en raison du décalage dans le lancement des travaux,
- Des crédits supplémentaires pour l'amélioration des bâtiments et des équipements communaux (+208 k€), l'amélioration du cadre de vie (437 k€) et les équipements sportifs (470k€) ;
- D'abonder de 5k€ la subvention à verser à l'association de l'Arsenal et d'ajouter 15k€ de subvention d'équipement pour l'aide à l'installation exceptionnelle aux professionnels de santé

Il est proposé de créer deux autorisations de programme :

- AP 2026-10044 - Optimisation énergétique des bâtiments
Cette AP prendra le relai du programme 10016 à la fin des contrats en cours. Dans l'attente d'une estimation précise de ce nouveau programme, il est proposé de prévoir 30k€ pour financer une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- AP 2026-10045 – Rénovation piscine municipale.
Le calendrier de cette autorisation de programme est prévu sur deux ans pour un montant de 770k€, dont 200k€ de crédits de paiement pour 2026.

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme 10005 – PPP éclairage vidéo communication, après ajustement des crédits de paiement 2026 (-1861€). En effet, le PPP a pris fin en février 2026.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- **1 voix Contre (Lény Rabotot)**
- **31 voix Pour**

- **APPROUVE** la création des autorisations de programme « Optimisation énergétique des bâtiments » et « Rénovation de la piscine municipale » selon les montants et calendriers annexés à la présente délibération
- **APPROUVE** les révisions des autorisations de programme et des calendriers de crédits de paiement telles qu'annexé à la présente délibération

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2026, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **9 395 000€**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.
- **CLÔTURE** l'autorisation de programme « PPP Eclairage vidéo communication » (10005)

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



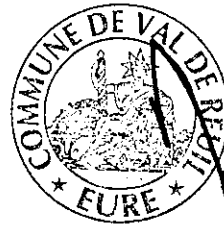
V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 23 + 9 procuration
 Nombre de suffrages exprimés : 32
 VOTES :

Pour : 31
 Contre : 1
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21 juin 2026

Présenté par (1).
 A. Val-de-Reuil, le 27 juin 2026

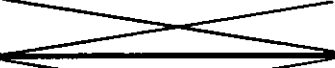
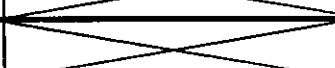
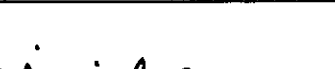
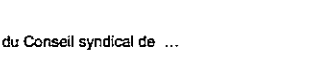


M. Aubrye

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. Val-de-Reuil, le 27 juin 2026
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABOKI Lena	
AIT BABA Lahsaine	
ALTUNTAS Inci	
AVOLLÉ Christian	
BALUT Benoît	
BEHILIL Safia	
BENAMARA Fadilla	
BOUCAT Philippe	
CADEIA Carole	
CARDONA GIL Sylvie	
COQUELET Jean-Jacques	
CORNILLEAU Christophe	
DEBOISSY Béatrice	
DELIKAYA Sena	
DESLANDES Maryline	
DORDAIN Rachida	
DOUCOURÉ Goulwen	
FOUAK Claude	
GHOUL Nabil	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GRESSENT Patrick	
GUILLON Mark	
JAMET Marc-Antoine	
LAMBERT Elisabeth	
LEFEBVRE Aurélie	
LEGO Dominique	
MARC Benjamin	
NDIAYE Ousmane	
POUHÉ Jeanne	
RABOTOT Lény	
ROUSSELIN Stéphanie	
SVINH Honda	
VINCENT Anne-Cécile	
YERLIKAYA Deniz	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

30 juin 2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.